

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication : 14/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-5-9-1

Séance du mercredi 7 décembre 2011

BUDGET PRIMITIF 2012 LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 16 novembre 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les crédits qui ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,

- Autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE:

➤ Autorisations de Programme nouvelles :	11 892 831 €
➤ Autorisations d'Engagement nouvelles :	161 960 €
	12 054 791 €
➤ Crédits de paiement sur la section d'investissement :	3 595 000 €
➤ Crédits de paiement sur la section de fonctionnement :	2 583 000 €
	6 178 000 €

- Autorise le Président à engager une mission de conseil et d'expertise portant essentiellement sur les modalités de fonctionnement interne du CSRA (étude de clientèle, potentiel commercial, étude des plannings d'occupation),

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:

- la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
- le fonctionnement au Centre Sportif Régional Alsace,
- le fonctionnement de l'antenne du CREPS
- le soutien à l'animation sportive dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
- la provision pour évènement sportif,
- L'encouragement au sport,
- Le sport scolaire,
- l'animation socio-éducative et la vie associative.

- De me donner acte de la communication du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 24 mai 2011 portant sur l'activité de l'année 2010.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

9 voix contre la provision de 180 000 €
pour évènement sportif affectée à l'organisation
de la manche française du championnat
du monde des rallyes WRC 2012 :

Henri STOLL
Max DELMOND
Michel HABIB
Frédéric HILBERT
Hubert MIEHE
Joseph SPIEGEL
Gilbert BUTTAZZONI
Pierre FREYBURGER
Armand REINHARD

N° DU PROG	LIBELLE DU PROGRAMME	CODE	IMPUTATION	AP/AE	CP
EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS					
Nouveaux programmes 2012					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	1 600 000	560 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	200 000	100 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418		
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-20414 et 2042	10 072 831	28 000
E114A	CSRA - ETUDES	3350	20-32-2031	20 000	20 000
TOTAL				11 892 831	708 000
Programmes antérieurs					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	-	1 464 500
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	-	110 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418	-	
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV	3504	204-32-20414 et 2042	-	1 312 500
TOTAL					2 887 000
TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT				11 892 831 €	3 595 000 €
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF					
E732A	CSRA	255711	65-32-6574		690 000
E732	CREPS	255712	65-32-65737		35 000
ANIMATION SPORTIVE					
E832A	CONVENTIONS CD AE 2012	2558	65-32-6574	161 960	80 980
E832 A	CONVENTIONS CD AE 2011	2558	65-32-6574	-	91 000
E832A	CONVENTIONS CD AE 2010	2558	65-32-6574		-
E732 B	FONCTIONNEMENT DES COMITES	25573	65-32-6574		106 975
E 732 B	ANCIENNES CONVENTIONS CD	255713	65-32-6574		80 760
E732 B	STAGES CD	25574	65-32-6574		24 000
TOTAL COMITES DEPARTEMENTAUX				161 960	383 715
E732 B	SPORT DE HAUT NIVEAU	25574	65-32-6574		305 000
E732 B	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-6574 et 65737		20 000
E732 B	COMPETITIONS INTERNATIONALES + JO	25574	65-32-6574		40 000
E732B	ENVELOPPE REFORME	25574	65-32-6574		618 048
E732B	AIDES AUX CLUBS	25574	65-32-6574		658 048
TOTAL ANIMATION SPORTIVE					1 366 763
AUTRES AIDES					
E 732 C	PROVISION POUR EVENEMENT	25577	65-32-6574	-	180 000
E732 D	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS SPORT	25571	65-32-6574 et 65737		140 000
E732 D	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	25572	65-32-6574		20 000
E732E	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	25579	65-32-6574		106 237
TOTAL VIE ASSOCIATIVE					45 000
E632 A	BAFA ET BAFD	2556	65-30-6513		25 000
E732 F	VIE ASSOCIATIVE	25570	65-30-6574		20 000
TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				161 960 €	2 583 000 €
TOTAL POLITIQUE SPORTIVE			TOTAL AP/AE	12 054 791 €	
			TOTAL CP		6 178 000 €

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 MAI 2011 A 17 H 00
AU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE**

Ordre du Jour

1. Allocution d'accueil et rapport moral du Président
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010
3. Rapport d'activités par Jean-Paul KLAUS
4. Rapport financier par Antoine STOFFEL
5. Rapport des Réviseurs aux comptes
6. Approbation des rapports
7. Présentation du Budget 2011
8. Questions et interventions diverses

ALLOCUTION D'ACCUEIL ET RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS

Chers Amis Sportifs,

En ce début d'Assemblée Générale, je souhaiterais que nous rendions hommage à notre ancien 1^{er} Vice-Président, Pierre BRIDE, qui nous a quittés récemment.

Vous connaissez certainement presque tous, la forte implication qui été la sienne tant pour le développement du rugby dans notre département que pour l'affirmation des OMS dans le Haut-Rhin, d'abord à Colmar puis ensuite dans de nombreuses villes de notre secteur.

Il a été depuis plus de 30 ans, membre de notre conseil d'administration, et moi-même qui n'ai appris à le connaître qu'en 1992, j'ai pu apprécier la pertinence de ses réflexions et de ses propositions. C'est d'ailleurs pour ce motif que la promotion des Trophées « Réussir le Sport » qui va suivre cette AG portera son nom.

Je propose de nous lever pour une minute de silence afin d'honorer sa mémoire. J'y associe la disparition récente (la semaine dernière) d'Anne SCHNEIDERLIN fille de notre regrettée vice présidente Josiane.

Depuis notre dernière rencontre annuelle qui s'est déroulée l'an passé à Colmar, quelques éléments méritent d'être rappelés.

Tout d'abord, suite au renouvellement du Conseil Général de ce printemps, la poursuite de la mission en faveur du sport départemental m'a été confiée.

3 responsabilités complémentaires en découlent :

La présidence de la commission « vie associative et sports », celle du conseil départemental des sports qui nous réunit ce soir et enfin celle du centre sportif de l'Illberg où nous sommes réunis.

Un important travail, qui a associé tous les acteurs intéressés, a été effectué depuis le printemps 2010, sous la houlette de notre secrétaire général M. Jean-Paul KLAUS.

Vous savez tous depuis ce moment que le Conseil Général a souhaité moderniser ses aides autant en direction des clubs que des comités départementaux sportifs.

Ce choix résultait de 2 constats : l'atomisation des aides pour de très petits montants et corollaire de ce fait, une lisibilité très faible de ces interventions.

M. Jean-Paul KLAUS nous donnera le détail de ce qui est retenu actuellement et dont l'application est prévue pour l'an prochain.

A titre personnel, j'ai conscience que cette modification qui impliquera plus à l'avenir les concernés par une démarche positive et volontariste, va changer nos habitudes ; elle peut apparaître comme étant une contrainte, mais celle-ci cadre plus avec la réalité de notre époque.

De plus à l'aube d'un changement institutionnel structurel important en Alsace, le Haut-Rhin a tout intérêt à anticiper cette modification majeure qui va également concerner les structures en charge du sport dans notre région.

De toute manière nous verrons à l'usage si la piste est correcte et quelques améliorations pourront être apportées. De par mon tempérament naturel et mes engagements antérieurs je ne pense pas que ma conviction intime n'ait jamais été inébranlable, mais qu'elle devait toujours tirer profit de ce qui est constaté ou rapporté.

Avec mes 3 vice-présidents, Gérard REEB en charge du haut niveau, Nelly KEIFLIN pour le sport pour tous et Francis DAVERIO au titre des OMS et l'ensemble de notre CA, où le CDOS présidé par Georges MEYER est fortement représenté, nous engageons donc avec volontarisme l'avenir.

Le Conseil Général a aussi délégué en plus de Dominique DIRRIG, Pierre VOGT comme 3^{ème} représentant des élus au sein de notre CA ; lui aussi a une forte connaissance de la problématique sportive qui nous réunit ce soir et sa présence parmi nous est un élément positif.

Pour terminer, j'aimerais remercier autour de Valérie FEUTZ responsable du service des actions sportives, son adjoint Jean-Marie PUJOL, Laurence du CAILAR et Jean-Luc DURTSCHER grâce auxquels le CDS peut fonctionner en sérénité.

Merci à tous les membres de notre CA pour leur implication permanente, mais aussi à M. Thomas GUTHMANN qui a en charge au titre de l'Administration étatique, entre autre le volet jeunesse et sport, et avec les services duquel nous travaillons en pleine harmonie

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2010**

Le Dr SCHITTLY soumet à l'approbation le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale qui a été joint à la convocation.

Après avoir demandé à l'assistance si ce document appelait des commentaires ou des observations particulières, il le soumet au vote.

Le Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2010
PAR MONSIEUR JEAN-PAUL KLAUS
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Compte tenu de la cérémonie des Trophées qui aura lieu après cette AG, je vais faire un rapport succinct de nos activités en 2010 afin de laisser du temps à une analyse de l'évolution des subventions départementales au cours de dix dernières années et ultérieurement à des explications concernant les modalités d'attribution de subventions aux clubs qui ont occupé notre réflexion en 2010 et ce printemps 2011.

Ce rapport sera donc constitué de 3 points

- le travail des instances
- les décisions en matière d'attribution de subvention
- l'évolution du subventionnement départemental sur une période longue et sur la répartition interne des subventions entre clubs et Comités Départementaux.

1) Le travail des instances

Le CA, présidé par le Dr SCHITTLY depuis 1992 et reconduit dans ses fonctions après les récentes élections cantonales, s'est réuni à 6 reprises et a approuvé les listes de toutes les subventions relevant de sa compétence et a examiné tous les cas particuliers dont il a été saisi. L'ensemble de nos propositions a été retenu par le Conseil Général.

Parallèlement aux réunions du CA, il y a eu une dizaine de réunions de travail en commission pour mettre au point le projet de modification des subventions aux clubs, pour préparer la cérémonie des trophées et pour évaluer et valider les conventions des Comités Départementaux.

Tout ce travail ne serait pas possible sans la collaboration fructueuse du Service des Actions Sportives au cours de ces réunions et en amont de ces réunions. Ce travail préparatoire, puis exécutif est parfaitement fait par ce service. Merci à Mme FEUTZ, la Directrice du SAS et à ses collaborateurs, Mme du CAILAR et MM. PUJOL et DURTSCHER.

Comme par le passé, je vous invite à vous adresser à eux pour toute question relevant du subventionnement des activités sportives des Comités Départementaux et des clubs.

2) Les décisions en matière de subventions en 2010

Elles traduisent l'intervention du Conseil Général envers les Comités et les clubs.

A. Les subventions aux comités départementaux

Au total pour 2010, 404 453 € ont été attribués aux 63 CD du Département. A 1 % près, c'est le même montant qu'en 2009. Il se décompose de la manière suivante :

- aide traditionnelle au fonctionnement des comités non conventionnés 83 650 €
- aide aux 20 comités conventionnés 291 782 €
- aide aux stages 29 021 €

Je ferais à ce sujet 3 constatations :

- les comités qui ont eu la volonté et l'initiative d'élaborer un plan d'activités conventionné sont gagnants. Jusqu'en 2008, les finances départementales ont permis de conventionner chaque année un ou deux nouveaux. Ceux qui n'ont pas eu

cette opportunité sont maintenant victimes de la crise qui a marqué l'arrêt de « nouveaux entrants ».

- Il faut espérer que la situation économique s'améliorant, il y ait financièrement de nouvelles possibilités d'accueillir de nouveaux Comités conventionnés.
- 2^{ème} constatation : la subvention traditionnelle au fonctionnement n'a pas évolué depuis 10 ans. Sans doute faudrait-il aussi songer à rattraper, lorsque la situation s'améliorera, la perte due à l'inflation au cours cette dernière décade.
- Enfin, je constate cette année encore, la modicité des aides aux stages (30 000 €), seuls 13 comités (contre 26 en 2001) en ont sollicité dont 6 au Centre Sportif qui précisément a été construit il y a maintenant 25 ans comme outil de formation et de perfectionnement des cadres et des sportifs de ce Département. Il convient de s'interroger sur cette situation.

B. Les subventions aux clubs

Elles se montent au total à 873 301 € (936 000 si on tient compte des 60 000 € de crédits qui ne relèvent pas de l'avis du CDS c'est-à-dire ceux des mercredis sportifs).

Elles se décomposent de la façon suivante :

- subventions aux jeunes licenciés sportifs 323 990 € (62366 contre 64214 l'année précédente)
 - subventions pour participations aux championnats de France
 - sports collectifs seniors (39) 335 100 €
 - sports collectifs jeunes (18) 18 500 €
 - sports individuels seniors (250) 12 500 €
 - sports individuels jeunes (305) 15 250 €
 - sports individuels seniors disputés par équipes (43) 55 192 €
 - 436 542 €
 - subventions spécifiques
 - service d'ordre courses cyclistes 5 172 €
 - création de club (4) 1 200 €
 - participations à des manif internat 80 500 €
 - mercredis de neige 24 997€
 - écoles de sport (reliquat) 900 €
 - 112 769 €
- Total clubs 876 301 €

Le total général des subventions versées en 2010 (CD + clubs) est donc de 1 277 754 € contre 1 337 304 € en 2009 soit une diminution d'environ 60 000 € mais ni les CD, ni les clubs, n'ont beaucoup souffert de cette diminution qui est surtout imputable à la suppression des crédits : écoles de sports (30 000 €) à la diminution des mercredis de neige (15 000 €) et à la suppression des aides pour achat de matériel, c'est-à-dire les subventions spécifiques.

Par rapport aux mesures d'économies évoquées l'an passé, la « casse » a donc été très limitée.

3) Analyse de l'évolution des subventions départementales

Total des subventions versées (en € nominaux)

- en 1980 : 153 450
- en 1990 : 697 236
- en 2000 : 964 229
- en 2010 : 1 277 754

Le taux d'inflation par décennie étant environ 20 % on peut constater que l'augmentation des subventions va bien au delà. Plus particulièrement, pour la dernière période de 2001 à 2010, l'augmentation globale, toutes subventions confondues, est de 313 000 €. Elle aurait été de 180 000 € seulement si on avait suivi le taux d'inflation (soit 18,9 % sur 10 ans). J'en conclus que le CDS par son action auprès du Conseil Général a contribué à cette évolution mais compte tenu de la situation économique actuelle, ce sera bien plus difficile à l'avenir.

Je voudrais aussi évoquer l'aspect plus particulier de l'évolution des subventions dans la répartition entre les Comités Départementaux et les clubs. A l'AG 2002, je disais que les clubs étaient les principaux bénéficiaires des interventions du Département en le regrettant (74 % contre 26 %) alors que l'aide aux clubs devrait relever avant tout des Villes et des Communes et, à contrario, celle des Comités départementaux du Conseil Général.

Aujourd'hui 9 ans après, cette répartition calculée sur la totalité des crédits est de 68/32. Cette modification représente une augmentation annuelle de 80 000 € au profit des Comités Départementaux. L'évolution est même plus accentuée si on examine la situation hors subventions spécifiques (très variables). Ce rapport est à présent de 65 % pour les clubs et 35 % pour les CD contre 72/28 sur les mêmes bases lors de l'AG de 2002.

Là aussi, le Conseil Général a suivi les avis du CDS pour apporter davantage de moyens financiers au fonctionnement et aux actions des CD.

Si au lieu de raisonner en pourcentage, on raisonne en chiffres, on observe que le montant des subventions attribuées pour l'exercice 2001 aux CD est de 179 000 € contre 404 000 € en 2010. Et je constate par conséquent que les CD ont été privilégiés par rapport aux clubs au cours de cette dernière décennie tout en observant qu'il existe encore de grandes disparités entre les uns et les autres. Alors, faut-il continuer dans cette voie ? Ma réponse est que le problème fondamental n'est pas la répartition interne des aides financières mais la reprise de l'augmentation de la dotation globale dès que la situation le permettra car je suis persuadé que d'autres Comités Départementaux feront preuve de dynamisme et de volontarisme pour présenter un programme de développement bien structuré en vue d'un conventionnement par le Conseil Général. Et je conclurai en vous disant que ce ne sont, ni le CDS, ni le Conseil Général qui donneront les impulsions nécessaires au développement du sport haut-rhinois ; ces impulsions viendront des Comités et des clubs eux-mêmes.

Le CDS quant à lui, continuera à jouer comme par le passé, son rôle consultatif auprès du CG pour accompagner cette dynamique sur le plan des aides financières.

Je vous remercie pour votre attention.

RAPPORT FINANCIER 2010

PAR MONSIEUR ANTOINE STOFFEL TRESORIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS

Je vais à présent vous donner lecture des informations concernant la réalisation du budget du Conseil Départemental des Sports, portant sur l'exercice 2010, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette même année.

Les recettes s'élèvent à 20 060.57 €, provenant de la subvention annuelle allouée par le Conseil Général d'un montant de 20 000.00 €, et des produits financiers générés par le livret épargne du Conseil Départemental des sports, d'un montant de 60.57 € pour cette année 2010.

Les dépenses s'élèvent à 18 444.61€, ventilées de manière suivante :

- Info- Com :	0 €
- Trophées et Coupes :	7 750.71€
- Organisation de manifestations :	2 785.00€
- Représentation :	7 361.30€
- Frais administratifs :	547.60€

L'exercice 2010 fait apparaître un résultat positif de 1 615.96€.

Au 31 Décembre 2010, le fond associatif du Conseil Départemental des Sports, augmenté (si aujourd'hui l'assemblée le décide) du résultat positif 2010 d'un montant de 1 615.96 €, s'élèvera à 2 222.04 €.

Si vous n'avez pas de question à poser, je passe la parole à Messieurs ERHARD et KITTLER.

RAPPORT DES RÉVISEURS AUX COMPTES.

Messieurs ERHARD et KITTLER, Réviseurs aux comptes donnent lecture du rapport sur la comptabilité du CDS.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale doit désigner chaque année 2 réviseurs aux comptes.

Messieurs ERHARD et KITTLER sont reconduits dans leur mission.

APPROBATION DES RAPPORTS

Le Dr SCHITTLY soumet au vote de l'Assemblée Générale l'ensemble des rapports présentés, à savoir :

- le rapport moral du Président
- le rapport d'activités du Secrétaire Général
- le rapport sur la situation financière du Trésorier Général
- le rapport des Réviseurs aux Comptes.

Aucune opposition ou abstention n'ayant été exprimée, l'ensemble des rapports ci-dessus est approuvé.

PRESENTATION DU BUDGET 2011

Les orientations budgétaires 2011 consacrées aux aides aux clubs et aux Comités départementaux par le Conseil Général et l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports ont été présentées aux membres du Conseil d'Administration en novembre 2010.

Pour l'exercice 2011, le Département consacre 2,5 M€ en fonctionnement à la politique sportive.

Au total, pour les aides aux comités départementaux, aux clubs sportifs et les Mercredis de Neige, l'enveloppe est fixée à 928 455 €.

L'aide aux Jeunes Licenciés de la saison 2009/2010 s'élève à 330 000 €.

Toutes les autres interventions, comme celles en faveur des Comités départementaux, des créations de clubs et des déplacements à des compétitions internationales, sont traitées au fur et à mesure par le Service des Actions Sportives.

Merci de nous transmettre vos formulaires complétés dès la fin de vos championnats respectifs.

En ce qui concerne le CDS, le Conseil Général nous a accordé pour 2011 une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à formuler vos questions.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

Le Président passe la parole à Jean-Paul KLAUS pour un rappel du projet de réforme des aides aux clubs préparé par le CDS.

Jean-Paul KLAUS rappelle que lors de sa séance du 3 septembre 2010, la Commission Permanente a donné acte d'une communication relative au diagnostic et aux propositions d'évolution de la politique sportive départementale établis par le Conseil Départemental des Sports.

1. Les principaux constats de ce rapport étaient les suivants :

- Un émiettement d'un grand nombre de subventions (1 700) versées à un grand nombre de bénéficiaires (1 250) : peu de lisibilité et peu d'effet de ciblage.
- Beaucoup de subventions de faible montant : 43% sont inférieures à 300 €.
- La majorité des subventions ne sont pas formellement demandées, elles « tombent » automatiquement, donc sans ciblage.
- Des rubriques d'aides devenues obsolètes avec le temps : l'aide aux écoles de sport (supprimée en 2010) et l'aide aux Mercredis de Neige (supprimée progressivement jusqu'en 2012).

2. Face à ce constat, 6 mesures, brièvement rappelées ci après, sont préconisées dans ce rapport:

- Regroupement de toutes les subventions « Jeunes Licenciés Sportifs », « Déplacements en Championnats de France » dans une seule demande annuelle des clubs, sur la base d'un formulaire envoyé chaque année. Dans cette demande pourront également être pris en compte la formation des cadres brevetés nationaux et l'entraînement par des entraîneurs diplômés, qui sont 2 nouveaux critères.
- Calcul de la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible;
- L'aide aux clubs de haut niveau n'est pas intégrée à ce dispositif puisque ces clubs bénéficient de conventions spécifiques.
- La suppression de l'aide aux Mercredis de Neige et aux Écoles de Sport avec un redéploiement des 2 enveloppes vers le nouveau dispositif.
- Ne pas attribuer de subvention inférieure à 200 €.

3. Les principaux effets de cette réforme :

- Un grand changement pour les clubs : un formulaire annuel à retourner
- Une plus grande lisibilité de l'aide départementale : une seule aide annuelle d'un montant plus significatif.
- Un aménagement de l'aide aux Jeunes Licenciés Sportifs qui augmente l'aide aux plus petits clubs (elle passe de 100 € à 200 € à partir de 10 jeunes) et « tasse » légèrement celle aux clubs plus importants.

4. L'avis du monde sportif : le Comité Départemental Olympique et Sportif a été associé dès le départ à ce travail auquel il a activement participé car le CDOS est largement représenté au sein du Conseil Départemental des Sports.

Suite à cette présentation, un débat s'engage entre les participants notamment autour de la question des clubs ayant moins de 10 JLS qui se voient privés du soutien du Département. (CD Tir).

Il faut malheureusement fixer un seuil minimum de JLS pour les petits clubs pour réduire l'émiettement des subventions.

Autre question, celle de savoir si le CD peut remplir le formulaire à la place des clubs est posée.

La réponse est négative. C'est au bénéficiaire de la subvention d'introduire une demande en bonne et due forme. Cela permet également au Conseil Général de tenir à jour le fichier des clubs.

Les CD de leur côté, seront informés des demandes puisqu'ils seront destinataires des formulaires, les vérifieront, les valideront et les transmettront au Département.

Une autre intervention porte sur la contrepartie de Communes (OMS Staffelfelden). Force est de constater que souvent l'aide de la commune est supérieure à la subvention JLS du Conseil Général.

Monsieur HOERNER évoque les coûts élevés de l'hébergement des jeunes dans les Pôles (hébergement des CREPS). Il lui est répondu par Georges MEYER que le haut niveau relève de la Région avec qui des rencontres sont prévues.

Dans ce cadre, la Région va essayer d'aider plus de jeunes espoirs.

Monsieur KLING souhaite avoir un écrit concernant la réforme. Ce n'est pas possible pour le moment car il faut que le dossier suive le circuit de validation du Conseil Général avant diffusion.

Monsieur NICK de l'OMS de Lutterbach voudrait connaître les clubs de sa commune concernés par le projet. Marc SCHITTLY répond que les interlocuteurs du CDS sont les comités départementaux à qui il appartient d'informer leurs clubs ressortissants.

Madame LECHLEITER pense que le dossier à remplir va s'ajouter à celui du CNDS et compliquer encore la tâche déjà lourde des Comités. En réponse Jean-Paul KLAUS estime que si on simplifie le formulaire le travail ne sera pas énorme pour la majeure partie des clubs qui n'ont que des JLS.

Marc SCHITTLY insiste sur l'aspect légal du formulaire qui constitue la demande de subvention au Conseil Général. Sans cette demande, des remarques pourraient nous être présentées.

Des CD font état des budgets déplacements des clubs qui vont exploser à cause du prix du carburant mais aussi du prix des nuitées qui réduisent les temps de déplacements.

Monsieur KLING fait part de son opposition à la suppression des Mercredis de neige envisagée dans le projet. Il précise que des courriers seront envoyés au CG par les clubs de ski dans les prochaines semaines.

Monsieur GUTHMAN se réjouit du bon fonctionnement de ses services avec ceux du Conseil Général au profit du monde sportif départemental.

Plus personne ne demandant la parole, Docteur Marc SCHITTLY clôt la séance.

Il remercie pour leur présence et leur participation tous les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire du Conseil Départemental des Sports et les invite, comme il est de tradition, au verre de l'amitié.